

Yaoundé, le 12 juin 2013

## **COMMUNIQUÉ**

Le ministre de l'enseignement supérieur porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale que, suite aux très hautes instructions de S.E. Paul BIYA, Président de la République, et sous la coordination opérationnelle de S.E. Philémon YANG, Premier ministre, Chef du Gouvernement, une mutation radicale est en train d'être conduite dans le secteur de la formation médicale universitaire au Cameroun. Après la restitution des travaux de la commission tripartite Minesup – Minsanté – Ordres nationaux des professionnels de la santé présidée par l'Inspecteur général des services du ministère de l'enseignement supérieur, aujourd'hui Recteur de l'Université de Yaoundé 1, un important arrêté a été signé hier par M. le Premier ministre, relativement à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission Nationale interministérielle de la Formation Médicale, Pharmaceutique et odontostomatologique du Cameroun. Présidée par le ministre de l'enseignement supérieur, le ministre de la santé publique en étant le Vice-Président, elle est chargée d'émettre des avis techniques sur la qualité de la formation des professionnels de la santé dans les établissements universitaires publics et privés.

Par ailleurs, cinq arrêtés ont été signés, hier, par le ministre de l'enseignement supérieur. Ils portent sur :

- 1- l'institution d'un examen national unique pour l'accès dans les établissements universitaires publics et privés de formation médicale, pharmaceutique et odontologique au Cameroun, à condition que l'établissement privé ait reçu un avis favorable de création et d'ouverture de la commission nationale de l'enseignement supérieur privé ;
- 2- l'institution d'un examen national unique pour l'accès aux professions médicales, pharmaceutiques, odontostomatologiques, aux termes de 7 ans d'études supérieures dans un établissement universitaire agréé par le ministère de l'enseignement supérieur ;
- 3- l'institution d'un examen national d'entrée en 4<sup>e</sup> année d'études médicales, pharmaceutiques, et odontostomatologiques dans un établissement d'enseignement public ou privé (agréé) d'enseignement supérieur ;
- 4- l'institution au Cameroun, parallèlement au résidanat (doctorat en médecine + expérience professionnelle + spécialisation) d'un cycle d'internat des hôpitaux (concours à la fin de la 6<sup>e</sup> année + obtention du doctorat en médecine + spécialisation) ;
- 5- l'organisation du tout premier examen national d'aptitude à la formation médicale au Cameroun, session du mardi 17 septembre 2013.

Cet arsenal de textes a pour objectif fondamental la consolidation de la qualité académique et technico-professionnelle prescrite par M. le Président de la République grâce à l'harmonisation qualitative du niveau des diverses formations médicales, pharmaceutiques et odontostomatologiques dans les établissements universitaires publics et privés du Cameroun. Il est consécutif à une auto-évaluation académique et professionnelle, fait inédit et exemplaire en Afrique.

Enfin, le ministre de l'enseignement supérieur informe l'opinion nationale et internationale que l'assurance-qualité prescrite dans l'enseignement supérieur par le Chef de l'Etat a été ostensiblement matérialisée à travers l'organigramme de ce département ministériel signée par M. le Président de la République le 1<sup>er</sup> octobre 2012 à travers la création de la direction des accréditations universitaires et de la qualité ainsi que de la direction de la coordination des activités académiques. Ces innovations s'inscrivent dans la logique de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur promulguée par le Chef de l'Etat le 16 avril 2001 afin d'améliorer la pertinence et la qualité de cet ordre d'enseignement.



**Jacques FAME NDONGO**